

**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Le 2 Mars 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 10 février 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **29** Nbre de membres présents (quorum): 24 Nbre de voix délibératives : 130
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

Métropole du Grand LYON : Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT, Corine CARDONA, Marc GRIVEL
ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE
CURIS : Jean-Luc POIRIER,
LISSIEU : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON
SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,
SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON

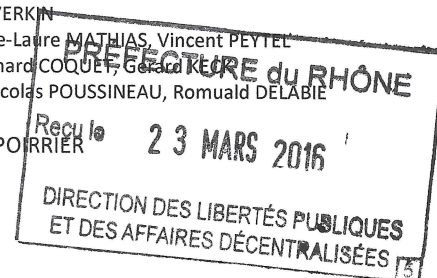
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,
COUZON : Gérard DARDET, Christian COLOMBO
LIMONEST : Denis VERKIN
MATHIAS, Vincent PEYTEL
POLEYMIEUX : Anne-Laure COQUEL, Gérard
SAINT-DIDIER : Bernard COQUEL, Gérard
SAINT-ROMAIN : Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE

Ont donné pouvoir : Eric MAZOYER à Denis VERKIN – Pierre Antoine COLLIN à Jean Luc PORRIER

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Denis VERKIN



**Acquisition foncière sur la commune de Curis au Mont d'Or
parcelles AC 21**

Monsieur LEDI a proposé au Syndicat Mixte des Monts d'Or la vente de sa parcelle cadastrée AC 21 pour une surface totale de 779 m², située à Curis au Mont d'Or.

Au regard de la valeur agricole de cette parcelle (Terre Labourable), des bonnes conditions d'accès et de l'intérêt qu'elle présente au regard des difficultés à trouver des terrains labourables sur le secteur des Monts d'Or il a été proposé au propriétaire l'évaluation suivante :

IDENT PARCELLE	NUMERO	SURFACE DGI	NATURE	Prix au m2	Prix total
69071AC21	21	779	Terre	0.40	312

Le montant de la vente s'élève à 312 € hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide d'acquérir la dite parcelle, et autorise à l'unanimité le Président à signer les actes notariés correspondants et tous documents nécessaires à cette acquisition.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

